

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE73

présenté par

M. Saddier, M. Tardy et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« , soutenir les industries de montagne ainsi que le développement des clusters et des grappes d'entreprises ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon le rapport intitulé "Un acte II de la loi Montagne pour un pacte renouvelé de la Nation avec les territoires de montagne" d'Annie Genevard et de Bernadette Laclais, l'industrie sur l'ensemble des massifs représente plus de 600 000 entreprises et plus de 3 250 000 salariés (3,9 millions d'actifs).

L'objet de cet amendement est donc de rappeler que, malgré les contraintes inhérentes aux territoires de montagne (altitude, relief), ces derniers disposent également d'un fort tissu industriel au sein duquel tous les secteurs sont représentés (construction mécanique ou électrique, textile-habillement, métallurgie, chimie, agro-alimentaire.)